Commune de LA GENEYTOUSE

Accusé de réception en préfecture 087-218707008-20190402-D2019-09-DE Date de télétransmission : 04/04/2019 Date de réception préfecture : 04/04/2019

H 12

н

Ш

10

ш

ni

...

100

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2019-09 en date du 02/04/2019 fixant les taux des taxes communales 2019 :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 02 avril 2019, à 19H30, suivant convocation en date du 27 mars 2019, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

<u>Présents</u>: MM. Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Andrée HARGE, Thierry BERGER, Christelle LATOUR, Christine CASTANET, Marc DUBREUIL, Roger DESROCHE, Michel JACQUET, Jean-Claude LEBLOIS, Thierry ARMAND.

Représentés: MM. Sylvie ALAMARGOT procuration à Alain FAUCHER.

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

Meml	ores	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
1:	5	11	1	11	12	12	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE les taux des 3 taxes communales d'imposition pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation: 13,64

- Taxe foncière « bâti »: 15,84

- Taxe foncière « non bâti » : 65.22

A La Geneytouse, le 04 avril 2019

Le Maire

Alain FAUCHER

Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 04 avril 2019.